

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 022-2024- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MOTO SAMEDI 15 JUIN 2024.**

*Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'organisation de la manifestation « Fête de la Moto » le Samedi 15 juin 2024*

*Considérant que la circulation à proximité des lieux festifs s'avère dangereuse pour la sécurité publique,*

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation des véhicules sera interdite **du Samedi 15 juin 2024 6h00 au Dimanche 16 juin 2024 12 h 00**, allée des Templiers, du rond-point de la Gendarmerie jusqu'à la Rue de la Gare, dans les deux sens, et sera déviée par :

- 1°) Sens Lagnac vers Place G. Pompidou :
  - RD 922
  - Rue Chavignac
  - Rue du Docteur Basset
- 2°) Sens Place G. Pompidou vers Lagnac :
  - Rue du 8 mai
  - RD 922

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place et maintenue par les organisateurs de la manifestation.

**Article 3 :** Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie.

**Article 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Eric TEIL, Organisateur de la Manifestation,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur-Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 27 mars 2024

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAGE

